

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Ajout d'une délibération ➡ prise en charge de la formation BAFA pour un agent du périscolaire

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire

Mmes et MM. les Adjointes : ANTOINE – DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : SIMON – HUMBERT – DEVAUX – SENE – NUSS

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : LALLEMAND à SENE – BAGARD à HUMBERT – GROSJEAN à FONTAINE – MEONI à SIMON – WEBER à ANTOINE

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : BAUDINET

Etai(en)t absent(e)(s) : RUHLMANN

Laure ANTOINE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU 19/12/2022 : à l'unanimité

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, Notaire à LUDRES – 95 rue des Mazurots, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AC 17 – 19 rue de la Gare pour une superficie totale de 6 a 77 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA PAS son droit de préemption pour cet immeuble

TRAVAUX BLOCS SANITAIRE SALLES POLYVALENTE ET FISSON ET ACHAT DE MATÉRIEL :

Demande de subvention à la CAF 54

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la construction dans les années 1980 des salles polyvalentes et Fisson.

A cette époque, aucun aménagement à destination des personnes à mobilité réduite n'était réalisé.

Il précise que ces salles sont mises à disposition du public pour des fêtes familiales, des associations dans le cadre de leurs activités, des intervenants extérieurs tels que les services de la Communauté de Communes, du service de la restauration scolaire pour nos écoles, etc...

Il propose, dans un premier temps, une mise en accessibilité de ces salles par des travaux dans les blocs sanitaires (1^{er} étage : salle polyvalente – RDC : salles multiactivités Fisson).

Il donne lecture des devis établis par la SARL ACTIVE PLOMBERIE pour un montant total de **17 290 € HT**.

Il propose également d'acquérir du mobilier pour les salles Fisson (tables, chaises, chariot de rangement) et donne lecture d'un devis d'un montant de **7 514 € HT**.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le programme de travaux de mise en accessibilité des salles polyvalente et multiactivités Fisson et d'acquisition de matériel tel qu'il est présenté et pour un montant de **24 805 € HT**.

SOLLICITE une subvention auprès de la CAF 54 au titre de l'investissement

TRAVAUX POMPE A CHALEUR MAIRIE : demande de subvention DSIL 2023

Le Maire donne lecture d'une étude thermique réalisée par l'Association Pays Terres de Lorraine le 03 février 2023 et il en ressort que des économies d'énergie peuvent être réalisées en changeant le mode de chauffage actuel (radiateurs électriques) par l'installation d'une pompe à chaleur.

Le Maire donne lecture d'un devis de l'Ets CM CLIMATISATION pour un montant de **4 955 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les travaux d'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment mairie pour un montant de 4 955 € HT

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture 54 au titre de la DSIL 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES DE XEUILLEY

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la création d'une nouvelle association sur la Commune « Comité des Fêtes » avec pour vocation l'animation telle que repas dansant, fêtes diverses....

Le Maire propose de verser à cette nouvelle association une subvention exceptionnelle de 1 000 € nécessaire au démarrage de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*ne prennent pas part au vote : WEBER – SENE – HUMBERT – DONDIN*)

VALIDE la proposition du Maire à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle de **1 000 €** au Comité des Fêtes de XEUILLEY

PRECISE que cette dépense sera prévue au budget primitif 2023 au compte 6574

REMBOURSEMENT FRAIS DE STAGE A UN AGENT

Le Maire propose de rembourser à l'agent HENRY BRABANT Lorène les frais de transport occasionnés lors d'un stage professionnel effectué sur Metz en décembre 2022.

Le montant s'élève à 26.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le remboursement à Mme HENRY BRABANT Lorène de la somme de **26.40 €** au titre des frais de transport

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE CONTRACTUEL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 4.2.1.12-2022 en date du 25 février 2022 créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

Il propose de prolonger ce poste pour une période de 1 an en la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à durée déterminée du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2024 pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 – indice brut : 368 – Indice majoré : 341 – 2^e échelon.

Il précise que ce poste est proposé à l'agent déjà en en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire telle qu'elle est présentée ci-dessus

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget primitif 2023

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE : défense des intérêts de la Commune de XEUILLEY dans le dossier n° 2300153-1 introduite par Mr Didier HUMBERT devant le Tribunal Administratif de NANCY

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une requête présentée par Mr Didier HUMBERT le 16 janvier 2023 auprès du Tribunal Administratif de NANCY.

Cette requête fait suite aux travaux réalisés en 2022 rue de la Gare conjointement avec la Communauté de Communes Moselle Madon pour la partie eau/assainissement.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la Commune en justice,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*Bertrand BAGARD ne prenant pas part au vote*)

AUTORISE le Maire à représenter la Commune en défense dans cette instance devant le Tribunal Administratif de NANCY

AUTORISE et **DESIGNE** Maître Diane COISSARD, Avocat associés au Cabinet LEBON 21 rue Saint Dizier 54000 NANCY pour représenter les intérêts de la Commune dans le cadre de cette affaire

AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la Commune est garantie par une assurance de protection juridique auprès de GROUPAMA

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION BAFA POUR AGENT COMMUNAL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel au service périscolaire.

Afin de compléter l'équipe diplômée, le Maire propose une formation BAFA pour l'agent en place.

Il donne lecture d'un devis de formation professionnelle de la Fédération régionale du Grand Est Familles Rurales de JARVILLE-LA-MALGRANGE pour un montant de 465.00 € TTC pour une formation de 8 jours (64 heures).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND en charge les frais de formation BAFA pour l'agent communal soit un montant de 465.00 € TTC

VALIDE le devis présenté

POINTS DIVERS

- Procédure bien sans maître en cours : route de Pierreville
- AG des élus municipaux ➡ PLUI le 23/02/2023 – 18 h 00 – Salle Jean Lhôte
- Factures EP EDF

Séance levée à 19 h 25

Le Maire de XEUILLEY,

Jean-Luc FONTAINE

La secrétaire de séance,

Laure ANTOINE

